



SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Sécurité

Jours de chasse



chasse2023-2024.pdf (/sites/livry-sur-seine.fr/files/media/downloads/skonica-rdc24012316060.pdf)

PDF
695.43 Ko

Interdiction de baignade dans la Seine

La baignade est interdite dans la Seine à Livry, les risques de noyade sont importants en raison des courants et de la navigation. Le danger d'hydrocution est aussi élevé.

Un arrêté municipal interdit cette pratique

Prévention risque de noyade

~ Baignades ~

ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES



- Je privilégie les zones de baignade autorisées.
- Je ne me baigne pas dans les zones interdites à la baignade.
- Je ne me mouille la tête, la nuque et le ventre que progressivement dans l'eau.
- Avant la baignade, j'évite de m'exposer massivement au soleil.
- Je ne consomme pas d'alcool avant la baignade.

ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante



Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :
15 - 18 - 112

Pour plus d'informations
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades/>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/

Vol à la roulotte



Opération tranquillité vacances



Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ?

Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages), soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec l'assurance...

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande au moins deux jours avant sa période d'absence au commissariat.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.



formulaire_otv.pdf (/sites/livry-sur-seine.fr/files/media/downloads/formulaire_otv_2016.pdf)

PDF
249.18 Ko

Prévention cambriolage

L'habit ne fait pas le moine

policiers,
gardiens...
Les Vols
chez-vous,
gardez vos biens !



1

Utilisez l'entre-bailleur
et l'œilleton pour parler
à travers la porte.



2

Demandez une carte
professionnelle.

Téléphonez
concerné pour
bien une interv

POLICE NATIONALE COVID-19

CAMBRIOLAGES : COMMENT AIDER LA POLICE ?

L'ATTENTION DE CHACUN PEUT PERMETTRE D'AIDER À RÉSOUDRE UNE ENQUÊTE



COMMENT SE PROTÉGER ?

Plusieurs moyens de protection qui ont pour but de complexifier, retarder l'action malveillante ou pour la détecter le plus en amont possible pour en limiter les effets :

- Protections mécaniques (rideaux de fer, portes blindées, serrures multipoints...)
- Protections technologiques (alarme, télésurveillance, vidéoprotection...)
- Mesures organisationnelles (vérification de l'intégrité des dispositifs de sécurité, vigilance par rapport aux éléments ou objets anormaux...)

POURQUOI ADOPTER UN COMPORTEMENT PARTICULIER ?

Un grand nombre d'affaires est résolu à l'aide de la preuve scientifique. Le travail de la police technique et scientifique est de trouver les indices qui permettront de confondre les auteurs. Ces indices ne doivent pas être altérés du fait de maladresses :

- Actions réalisées sans précautions particulières avant l'arrivée de la police
- Présence de personnes particulièrement choquées



QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?

- Evacuez les lieux pour ne pas effacer ou ajouter de traces en empruntant, si possible un chemin différent de celui des malfaiteurs
- Invitez les témoins à attendre la police (le cas échéant leur demander de laisser leurs coordonnées)
- Interdisez l'accès des lieux en attendant la police
- Préservez les traces et indices des conditions extrêmes (pluie, chaleur) en protégeant les objets
- Ne touchez aucun objet (gant, outil, arme)
- Évitez, dans la mesure du possible de toucher les objets manipulés par le ou les malfaiteurs ; à défaut, les manipuler avec précaution (ex : ouvrir une porte par le haut avec des gants)
- Face à des malfaiteurs, observez le ou les individus (sans vous exposer) pour être en mesure de fournir un signalement
- En cas de cambriolage, n'entrez pas dans les lieux (possibilité que les malfaiteurs s'y trouvent encore) et composez le 17

FOCUS ARMES

**NE TOUCHEZ ET NE MANIPULEZ
JAMAIS UNE ARME ABANDONNÉE
SUR LES LIEUX.**



Une manipulation peut déclencher
un coup de feu



Une manipulation peut effacer
ou altérer les traces



POUR TOUTE QUESTION
À LA POLICE NATIONALE

Je dialogue via le Tchat
sur police-nationale.interieur.gouv.fr



POUR TOUTE
INFORMATION GÉNÉRALE
ET DÉMARCHE EN LIGNE :

police-nationale.interieur.gouv.fr

Violences faites aux femmes

CONFINEMENT

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

**VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION
DE DANGER IMMÉDIAT ?**

Appelez le

17

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?

Appelez le

3919

**BESOIN DE FAIRE
UN SIGNALEMENT ANONYME ?**

Rendez-vous sur la plateforme

ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

VOUS NE POUVEZ PAS PARLER ?

Envoyez un SMS

114



**JE NE CONTRÔLE
PAS **MA** VIOLENCE.
JE CRAQUE.
JE FRAPPE.
J'AI BESOIN DE
**ME FAIRE
AIDER.****

J'ARRÊTE D'ÊTRE VIOLENT

08 019 019 11

numéro gratuit

 **FNACAV**
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
CONJUGALES & FAMILIALES


MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

FNACAV - Adressé en 2015 - 1000000000000000

Consultations spécialisées d'avocats pour les mineurs

CONSULTATIONS SPECIALISEES AVOCATS

Permanence gratuite destinée aux mineurs
au Palais de justice de MELUN
le 1^{er} mercredi du mois (bureau R20)
(de 14h30 à 16h30)

Cette nouvelle permanence débutera à compter du
3 mars 2021

La consultation te permet d'être conseillé et d'avoir des réponses aux questions que tu te poses. Elle peut concerner toutes sortes de domaines de ta vie quotidienne ou familiale :

Si tu as été **victime** ou **témoin** de **violences intra-familiales**.

Si tu as été victime de **racket** ou d'une **agression**, à l'école ou ailleurs.

Si tes parents se séparent : tu voudrais donner ton avis sur ton lieu de résidence et les conditions dans lesquelles tu vas les voir...

S'il est question que tu sois **placé** par le juge des enfants...

Si tu es en contrat d'apprentissage et que tu as des problèmes avec ton employeur...

Si tu as commis un vol et que tu dois être jugé par le Tribunal pour Enfants...

Si tu dois comparaître devant un conseil de discipline...



L'avocat te recevra seul.

